

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par

M. Cazenove, M. Gaillard, Mme Piron, M. Perea, Mme Chapelier, Mme Goulet, M. Vignal,
Mme Vignon, M. Grau, Mme De Temmerman, Mme Janvier, Mme Vanceunebrock et M. Pont

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du titre II, substituer aux mots :

« lutte contre »

les mots :

« prise en charge de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « lutte contre l'arrêt cardiaque » est déjà prévue dans le cadre de la Journée Nationale du Cœur, comprenant les notions de prévention de l'ordre diététique notamment. Aussi, afin de clairement identifier cette journée de sensibilisation, sur comment agir le plus vite possible pour aider une personne en situation d'arrêt cardio-respiratoire, il convient de mentionner plutôt la notion de « prise en charge » et non « de lutte contre ».